



PROCES-VERBAL N° 17

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Mercredi 29 Janvier 2020

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM André TARALLO et Jean-François GIANNETTINI

Absent :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

Cas du joueur **DARHRU Redouane (Sénior de l'A.S. SAINT LOUISIENNE (LIGUE DE LA REUNION) à l'U.S.C. CORTE (Ligue Corse de Football) :
CHANGEMENT DE CLUB.**

Par courrier en date du mardi 28 Janvier 2020, l'U.S.C. CORTE (R1) informe la Commission que le joueur cité en rubrique et son club de l'A.S. SAINT LOUISIENNE (LIGUE DE LA REUNION) ne donnent aucune réponse à la demande de changement de club.

- **La Commission demande au club de l'A.S. SAINT LOUISIENNE de lui faire connaître pour sa séance du jeudi 06 février 2020, le motif motivé de ce refus.**

En cas de refus financier, que le club quitté démontre de détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour palier à cette situation.

- La Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football de transmettre le dossier au club de l'A.S. SAINT LOUISIENNE et copie à la LIGUE DE LA REUNION (Service licences).

CIVILITES.

► La Commission présente ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Ange BASTIANI ainsi qu'à toutes les personnes affectées par le décès de sa sœur.

► La Commission présente ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Charles CAPIA ainsi qu'à toutes les personnes affectées par le décès de son épouse.